

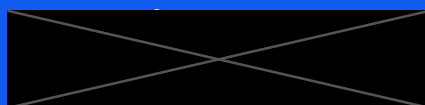
ORPI PIERRE PERCHEY IMMOBILIER - MGL0429
70 RUE CHARLES DE GAULLE
42300 ROANNE



Le 29/12/25 14:50

DOSSIER DE CANDIDATURE DE LOCATION N°754206

Locataire : Jerome [REDACTED]
Locataire : Angéline [REDACTED]



FICHE DE RENSEIGNEMENT

Dossier de candidature location N° 754206

1 Membres du projet

Locataire : Jerome [REDACTED] - CDI hors période d'essai (depuis le 01/04/2013)

Locataire : Angéline [REDACTED] - Fonctionnaire (depuis le 01/04/2002)

2 Personnes à héberger

Nb d'adultes : 2

Nb d'enfants mineurs : 0

3 Informations sur le bien

Type	Maison T5 ou +
Montant du loyer HC	900 €
Montant des provisions sur charges	60 €
Montant du loyer CC	960 €
Date idéale d'emménagement	15/01/2026
Référence du bien	4184
Ville du logement	Perreux

4 Taux d'effort / Reste à vivre

Taux d'effort calculé pour le candidat	14%
Votre taux solvabilité	37%

FICHE DE RENSEIGNEMENT

locataire JEROME

Identité

Email :

Téléphone :

Né(e) le :

Nationalité :

Numéro pièce identité :



à Saint Priest En Jarez

française



Situation de famille

Etat matrimonial :

Union libre

Hébergement actuel



Jerome est propriétaire

Imposition

Revenus imposables 2024 : 64497.00 €

Revenus imposables 2023 : 52340.00 €

Situation professionnelle

CDI hors période d'essai , depuis le 01/04/2013

Salaire

octobre 2025 : 3934.00 €

septembre 2025 : 3934.00 €

août 2025 : 3934.00 €

Allocation CAF

décembre 2024 :

Liste des documents fournis :

[Pièce d'identité](#)

[Bulletin de salaire](#)

[Bulletin de salaire](#)

[Bulletin de salaire](#)

[Contrat de travail](#)

[Avis d'imposition](#)

[Avis d'imposition](#)

[Taxe foncière](#)

[Divers](#)

FICHE DE RENSEIGNEMENT

locataire ANGÉLINE

Identité

Email :

Téléphone :

Né(e) le :

Nationalité :

Numéro pièce identité :



à Poitiers

Francaise



Situation de famille

Etat matrimonial :

Union libre

Hébergement actuel



Angéline est propriétaire

Imposition

Revenus imposables 2024 : 20102.00 €

Revenus imposables 2023 : 28769.00 €

Situation professionnelle

Fonctionnaire , depuis le 01/04/2002

Salaire

octobre 2025 : 2615.00 €

septembre 2025 : 2535.00 €

août 2025 : 2545.00 €

Allocation CAF

décembre 2024 :

Liste des documents fournis :

[Pièce d'identité](#)

[Bulletin de salaire](#)

[Bulletin de salaire](#)

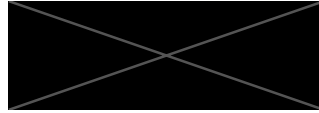
[Bulletin de salaire](#)

[Contrat de travail](#)

[Avis d'imposition](#)

[Avis d'imposition](#)

[Taxe foncière](#)



Pièce d'identité

du locataire

Jerome 

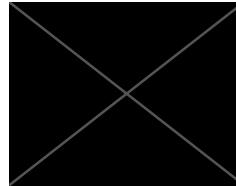
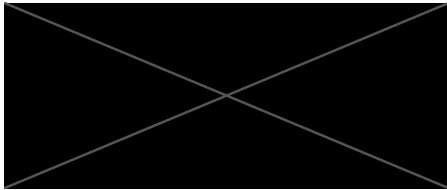


Bulletin de salaire

du locataire

Jerome





DÉCOMPTE DE SALAIRE - OCTOBRE

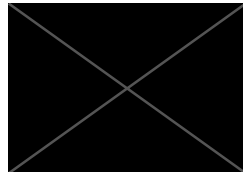
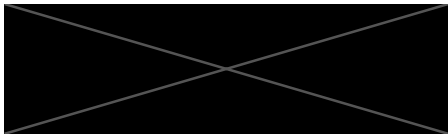
Période: 01.10.2025 - 31.10.2025

Traitement: 28.10.2025

N° assurance sociale:



Rubriques et genres de salaires		Coeff./taux	Base, Salaire	Montant
Salaire brut				
1000	Salaire mensuel	1.0000	4'500.00	4'500.00
				4'500.00
Charges sociales				
5010	Cotisation AVS	5.3000	4'500.00	-238.50
5020	Cotisation AC	1.1000	4'500.00	-49.50
5026	Cotisation Assurance Maternité	0.0320	4'500.00	-1.45
5032	Cotisation AANP secteur A1	1.1090	4'500.00	-49.90
5047	Cotisation LAAC catégorie 1	0.0874	4'500.00	-3.95
5051	Cotisation IJM catégorie 1	0.4200	4'500.00	-18.90
5054	Cotisation LPP fixe	1.0000	123.85	-123.85
5060	Retenue impôt à la source	6.6100	4'500.00	-297.45
				-783.50
Païement:			Salaire net	3'716.50



DÉCOMPTE DE SALAIRE - SEPTEMBRE

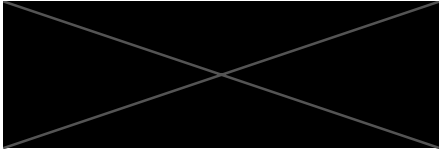
Période: 01.09.2025 - 30.09.2025

Traitement: 24.09.2025

N° assurance sociale:



Rubriques et genres de salaires		Coeff./taux	Base, Salaire	Montant
Salaire brut				
1000	Salaire mensuel	1.0000	4'500.00	4'500.00
				4'500.00
Charges sociales				
5010	Cotisation AVS	5.3000	4'500.00	-238.50
5020	Cotisation AC	1.1000	4'500.00	-49.50
5026	Cotisation Assurance Maternité	0.0320	4'500.00	-1.45
5032	Cotisation AANP secteur A1	1.1090	4'500.00	-49.90
5047	Cotisation LAAC catégorie 1	0.0874	4'500.00	-3.95
5051	Cotisation IJM catégorie 1	0.4200	4'500.00	-18.90
5054	Cotisation LPP fixe	1.0000	123.85	-123.85
5060	Retenue impôt à la source	6.6100	4'500.00	-297.45
				-783.50
Paiement:			Salaire net	3'716.50



DÉCOMPTE DE SALAIRE - AOÛT

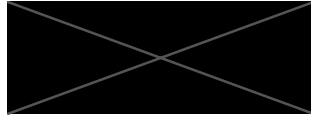
Période: 01.08.2025 - 31.08.2025

Traitement: 21.08.2025

N° assurance sociale:



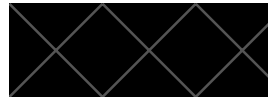
Rubriques et genres de salaires		Coeff./taux	Base, Salaire	Montant
Salaire brut				
1000	Salaire mensuel	1.0000	4'500.00	4'500.00
				4'500.00
Charges sociales				
5010	Cotisation AVS	5.3000	4'500.00	-238.50
5020	Cotisation AC	1.1000	4'500.00	-49.50
5026	Cotisation Assurance Maternité	0.0320	4'500.00	-1.45
5032	Cotisation AANP secteur A1	1.1090	4'500.00	-49.90
5047	Cotisation LAAC catégorie 1	0.0874	4'500.00	-3.95
5051	Cotisation IJM catégorie 1	0.4200	4'500.00	-18.90
5054	Cotisation LPP fixe	1.0000	123.85	-123.85
5060	Retenue impôt à la source	6.6100	4'500.00	-297.45
				-783.50
Paiement:			Salaire net	3'716.50



Contrat de travail

du locataire

Jerome



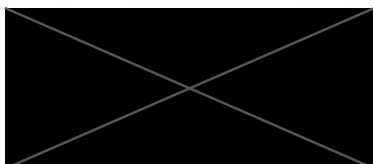
CONTRAT DE TRAVAIL

Entre



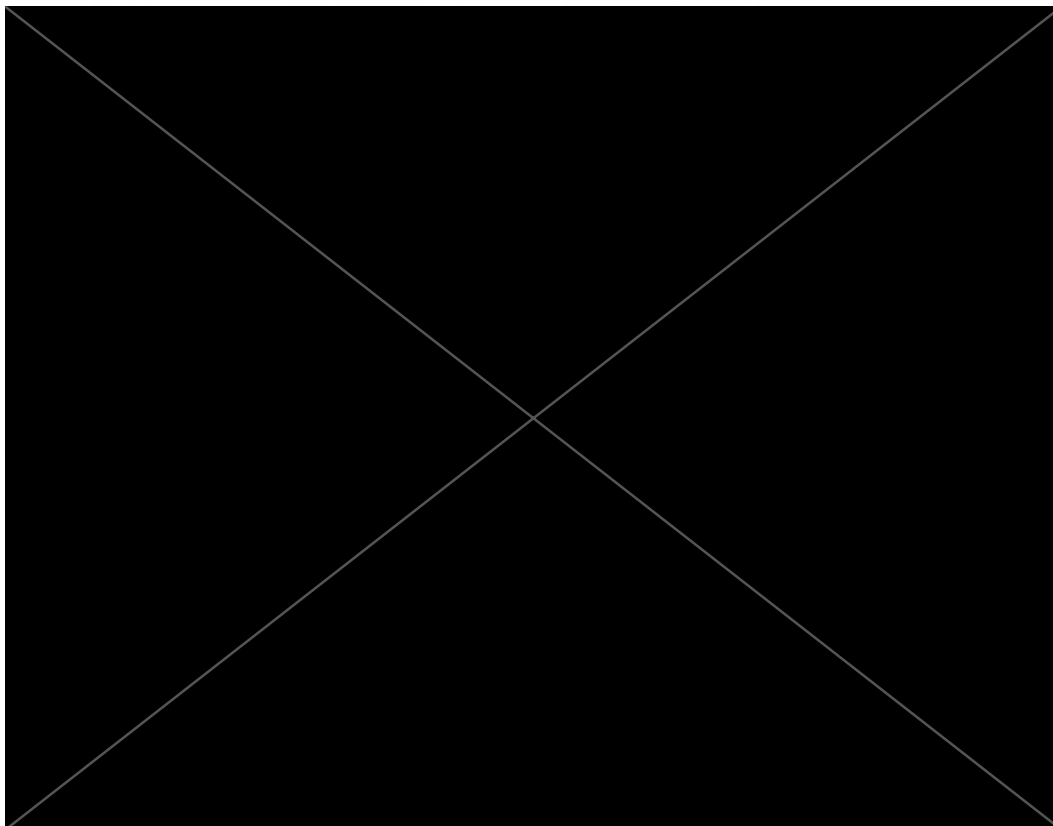
d'une part

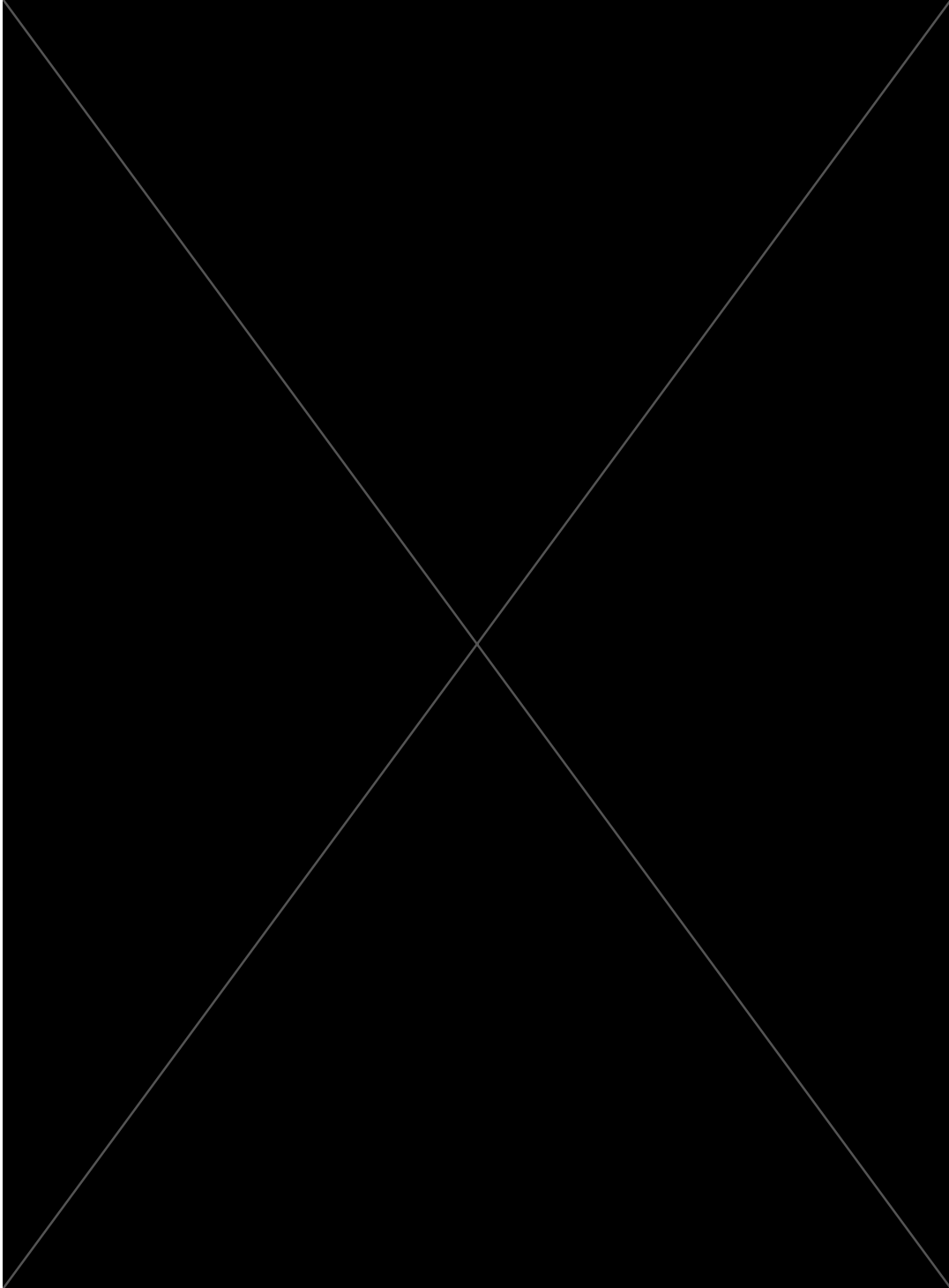
et

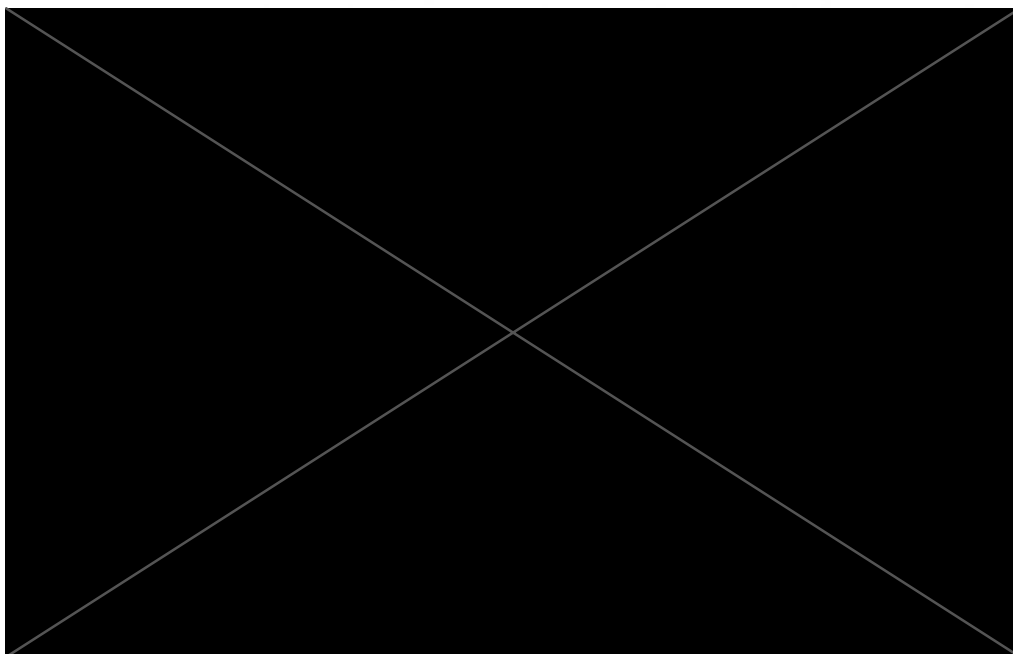


d'autre part

Article 1









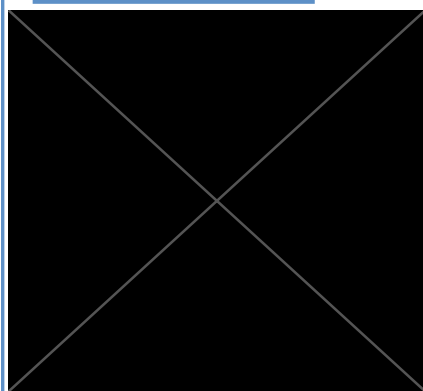
Avis d'imposition

du locataire

Jerome



La notice de cet avis est
disponible en [cliquant ici](#)
ou sur impots.gouv.fr

Vos références**Vos contacts**

Par messagerie sécurisée
dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr



Par téléphone

au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h



Sur place

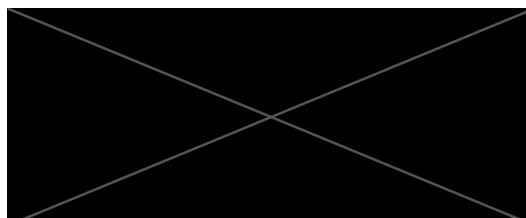
horaires de votre centre des finances publiques sur
impots.gouv.fr, rubrique Contact et prise de RDV



* (service gratuit + coût de l'appel)

Somme qui vous est remboursée**26,00 €**

Vous n'avez plus rien à payer au titre des revenus de 2024.

**Revenu fiscal de référence :****64 497****Nombre de parts :****1,00**

Plus de détails dans la (les) page (s) suivante (s).

Cet avis permet de régulariser votre prélèvement à la source réalisé en 2024 suite à votre déclaration des revenus effectuée en 2025.

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options ...), rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr.

Déclarant 1 - Nom de naissance : JEROME

situation du foyer	cas particulier	enfants majeurs célibataires	enfants mariés	personnes recueillies handicapées
C				
RÉSIDENTCE EXCLUSIVE		RÉSIDENTCE ALTERNÉE		NOMBRE DE PARTS
enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	
				1,00

IMPOT SUR LE REVENU				
Détail des revenus	Déclar. 1			Total
Salaires.....	73737			
Déduction 10% ou frais réels.....	- 10494			
Salaires, pensions, rentes nets.....	63243			63243
Revenus des locations meublées non pro. régime micro, déclarés.....	9240			
Abattement ⁶	- 4620			
Revenus des locations meublées non pro. régime micro, nets.....	4620			
Revenus des locations meublées non professionnelles régime micro, total foyer fiscal.....				4620
Revenu brut global.....				67863
CSG déductible.....				- 314
CHARGES DEDUCTIBLES DU REVENU GLOBAL ¹⁰		Montant déclaré	Montant retenu	
Déductions diverses.....		3301	3301	
Total des charges déduites ¹¹				- 3301
Revenu imposable.....				64248
Revenus au taux forfaitaire.....	Taux	12,8%	Montant	249
Revenus et plus-values étrangers imposables au barème en France ¹³			63243	
Impôt sur les revenus soumis au barème ¹⁴				12440
Impôt avant réductions d'impôt.....				12440
REDUCTIONS D'IMPOT ¹⁵	Montant déclaré	Montant retenu	Montant réduction	
Crédit d'impôt sur rev. étrangers ¹³	63243	12245	12245	
Total des réductions d'impôt ²⁰				- 12245
Impôt proportionnel.....				+ 32
Impôt total avant crédits d'impôt.....			227	
CREDITS D'IMPOT, IMPUTATIONS	Montant déclaré		Montant retenu	
Prélèvement forfaitaire déjà versé sur revenus de capitaux mobiliers.....	32		32	- 32
IMPOT NET				

LA SUITE DE CET AVIS EST CI-JOINTE

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques jusqu'au 31 décembre 2027 (dans les conditions prévues aux articles R* 190-1 et R* 196-1 du livre des procédures fiscales).

Retrouvez dans la notice des précisions sur le traitement algorithmique ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail.

>>> Suite de votre avis			
Total de l'impôt sur le revenu net.....			195

PRELEVEMENTS SOCIAUX			
Détail des revenus	CSG - CRDS	PREL SOL	
Revenus professions non salariées ⁴⁶	4620	4620	
BASE IMPOSABLE.....	4620	4620	
Taux de l'imposition	9,70%	7,50%	
Montant de l'imposition.....	448	347	

Total des prélèvements sociaux nets.....			795
Pour information :			
Montant de CSG déductible sur revenus du patrimoine ⁴⁹ pris en compte pour l'imposition des revenus perçus en 2025.....			314

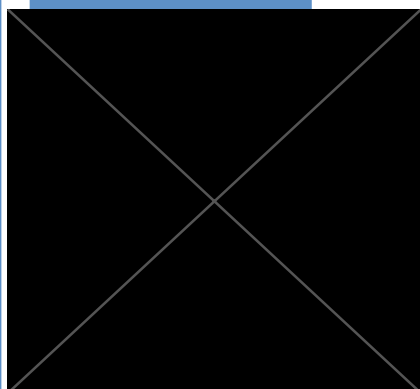
CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2024 :			
IMPOT SUR LE REVENU			
Impôt sur le revenu 2024 dû ⁵³ :			195
Acomptes prélevés en 2024 sur votre compte bancaire :		-	624
Avance perçue sur les réductions et crédits d'impôt :		+	376
Solde d'impôt sur les revenus 2024 :.....		-	53
PRELEVEMENTS SOCIAUX			
		CSG-CRDS	PSOL
Prélèvements sociaux au taux de 17,2% dus ⁵³ :		448	347
Acomptes prélevés en 2024 sur votre compte bancaire :		- 433	- 335
Prélèvements sociaux à 17,2% nets :.....		15	12
Solde des prélèvements sociaux 2024 ⁵³ :			27
COMPTE TENU DES ELEMENTS QUE VOUS AVEZ DECLARES, LE MONTANT QUI VOUS SERA REMBOURSE (voir notice) EST DE			
			26
CE REMBOURSEMENT EST AUTOMATIQUE, VOUS N'AVEZ AUCUNE DEMARCHE A FAIRE.			

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES			
Revenu fiscal de référence ²⁵			64497
Informations indiquées pour mémoire			
RCM déjà soumis aux prélèvements sociaux avec CSG déductible ¹⁹			249
PLAFOND EPARGNE RETRAITE			
Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2025, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2026 est de :			
Déclar. 1			

LA SUITE DE CET AVIS EST CI-JOINTE

>>> Suite de votre avis				
Plafond total de 2023.....			18242	
Plafond non utilisé pour les revenus de 2022.....			4770	
Plafond non utilisé pour les revenus de 2023.....		+	4114	
Plafond non utilisé pour les revenus de 2024.....		+	4802	
Plafond calculé sur les revenus de 2024.....		+	6324	
Plafond pour les cotisations versées en 2025.....		=	20010	
PRELEVEMENT A LA SOURCE 2025				
Pour consulter ou moduler votre taux de PAS et retrouver l'ensemble de vos informations rendez-vous sur impots.gouv.fr/votre espace particulier/gérer mon prélèvement à la source ou appelez le 0809 401 401				
AUTRES INFORMATIONS				
Taux moyen d'imposition.....			0,35%	
Il correspond au taux auquel l'ensemble des revenus de votre foyer fiscal déclarés pour 2024 est taxé.				
Le taux moyen d'imposition est différent du taux de prélèvement à la source, car ce dernier est calculé hors réductions ou crédits d'impôt et ne tient pas compte de certains revenus, comme les plus-values de cession de valeurs mobilières ou les revenus taxés à taux forfaitaire.				
Taux marginal d'imposition.....			30,00%	
Le taux marginal correspond au taux de la tranche la plus élevée du barème de l'impôt sur le revenu auquel sont taxés pour l'année 2024 les revenus déclarés de votre foyer fiscal.				

La notice de cet avis est disponible en [cliquant ici](#) ou sur impots.gouv.fr

Vos références**Vos contacts****Par messagerie sécurisée**

dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr

**Par téléphone**

au 0 809 401 401 *

du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

**Sur place**

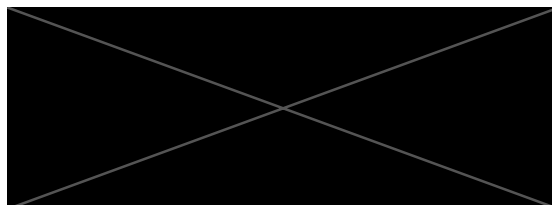
auprès de votre centre des finances publiques
horaires sur impots.gouv.fr rubrique Contact et RDV



* (service gratuit + coût de l'appel)

Somme qui vous est remboursée**490,00 €**

Vous n'avez plus rien à payer au titre des revenus de 2023.

**Revenu fiscal de référence :****52 340****Nombre de parts :****1,00**

Plus de détails dans la (les) page (s) suivante (s).

Cet avis fait suite à la déclaration, en 2024, de vos revenus 2023. Le montant porté sur cet avis prend en compte les prélèvements et retenues à la source qui ont pu être réalisés en 2023.

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options ...), rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr.

Déclarant 1 - Nom de naissance :

situation du foyer	cas particulier	enfants majeurs célibataires	enfants mariés	personnes recueillies handicapées
C				
RÉSIDENTE EXCLUSIVE		RÉSIDENTE ALTERNÉE		NOMBRE DE PARTS
enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	
1,00				

IMPOT SUR LE REVENU				
Détail des revenus	Déclar. 1			Total
Salaires.....	58479			
Déduction 10% ou frais réels.....	- 10461			
Salaires, pensions, rentes nets.....	48018			48018
Revenus des locations meublées non pro. régime micro, déclarés.....	9240			
Abattement ⁶	- 4620			
Revenus des locations meublées non pro. régime micro, nets.....	4620			
Revenus des locations meublées non professionnelles régime micro, total foyer fiscal.....				4620
Revenu brut global.....				52638
CSG déductible.....				- 298
Revenu imposable.....				52340
Revenus et plus-values étrangers imposables au barème en France ¹³			48018	
Impôt sur les revenus soumis au barème ¹⁴				8988
Impôt avant réductions d'impôt.....				8988
REDUCTIONS D'IMPOT ¹⁵	Montant déclaré	Montant retenu	Montant réduction	
Dons aux oeuvres.....	950	950	627	
Crédit d'impôt sur rev. étrangers ¹³	48018	8246	8246	
Total des réductions d'impôt ²⁰				- 8873
IMPOT NET				
Total de l'impôt sur le revenu net.....				115
PRELEVEMENTS SOCIAUX				
Détail des revenus		CSG - CRDS	PREL SOL	
Revenus professions non salariées ⁴⁶		4620	4620	
BASE IMPOSABLE.....		4620	4620	
Taux de l'imposition		9,70%	7,50%	
Montant de l'imposition.....		448	347	

LA SUITE DE CET AVIS EST CI-JOINTE

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques jusqu'au 31 décembre 2026 (dans les conditions prévues aux articles R* 190-1 et R* 196-1 du livre des procédures fiscales).

Retrouvez dans la notice des précisions sur le traitement algorithmique ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail.

Avis d'impôt établi en 2024

Impôt et prélèvements sociaux sur les revenus de 2023

N°fiscal : 

Feuillet n° : 2 / 3

>>> Suite de votre avis

Total des prélèvements sociaux nets.....	795
---	------------

Pour information :

Montant de CSG déductible sur revenus du patrimoine ⁴⁹ pris en compte pour l'imposition des revenus perçus en 2024.....	314
--	-----

CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2023 :**IMPOT SUR LE REVENU**

Impôt sur le revenu 2023 dû ⁵³ :	115
Acomptes prélevés en 2023 sur votre compte bancaire :	- 644

Solde d'impôt sur les revenus 2023 :.....	- 529
--	--------------

PRELEVEMENTS SOCIAUX

Prélèvements sociaux au taux de 17,2% dus ⁵³ :	448	CSG-CRDS	PSOL
Acomptes prélevés en 2023 sur votre compte bancaire :	- 426	-	330
Prélèvements sociaux à 17,2% nets :.....	22		17

Solde des prélèvements sociaux 2023 ⁵³:	39
---	-----------

COMPTE TENU DES ELEMENTS QUE VOUS AVEZ DECLARES, LE MONTANT QUI VOUS SERA REMBOURSE (voir notice) EST DE	490
--	-----

CE REMBOURSEMENT EST AUTOMATIQUE, VOUS N'AVEZ AUCUNE DEMARCHE A FAIRE.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Revenu fiscal de référence ²⁵.....	52340
--	--------------

PLAFOND EPARGNE RETRAITE

Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2024, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2025 est de :

Plafond total de 2022.....	Déclar. 1 18154
Plafond non utilisé pour les revenus de 2021.....	4556
Plafond non utilisé pour les revenus de 2022.....	+ 4770
Plafond non utilisé pour les revenus de 2023.....	+ 4114
Plafond calculé sur les revenus de 2023.....	+ 4802
Plafond pour les cotisations versées en 2024.....	= 18242

PRELEVEMENT A LA SOURCE 2024

Pour consulter ou moduler votre taux de PAS et retrouver l'ensemble de vos informations rendez-vous sur [impots.gouv.fr/votre espace particulier/gérer mon prélèvement à la source](https://impots.gouv.fr/votre-espace-particulier/gerer-mon-prelevement-a-la-source) ou appelez le 0809 401 401

LA SUITE DE CET AVIS EST CI-JOINTE

>>> Suite de votre avis

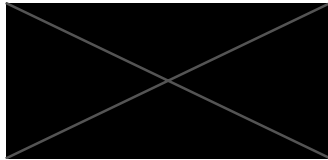
AUTRES INFORMATIONS

Taux moyen d'imposition..... 0,22%

Il correspond au taux auquel l'ensemble des revenus de votre foyer fiscal déclarés pour 2023 est taxé.
Le taux moyen d'imposition est différent du taux de prélèvement à la source, car ce dernier est calculé hors réductions ou crédits d'impôt et ne tient pas compte de certains revenus, comme les plus-values de cession de valeurs mobilières ou les revenus taxés à taux forfaitaire.

Taux marginal d'imposition..... 30,00%

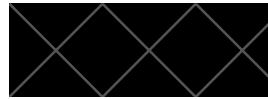
Le taux marginal correspond au taux de la tranche la plus élevée du barème de l'impôt sur le revenu auquel sont taxés pour l'année 2023 les revenus déclarés de votre foyer fiscal.



Taxe foncière

du locataire

Jerome



**Taxes foncières pour 2025
votées et perçues par la commune de
ANNECY
les collectivités territoriales et divers organismes**

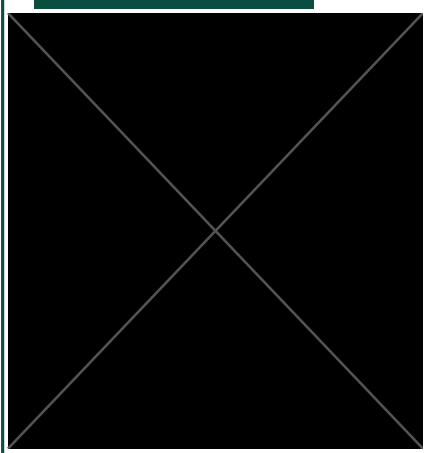
AVIS_TF_RG

La notice de cet
avis est disponible
en [cliquant ici](#) ou
sur impots.gouv.fr



AVIS D'IMPÔTS LOCAUX

Vos références



Vos contacts



Par messagerie sécurisée

dans votre espace particulier ou professionnel sur
impots.gouv.fr



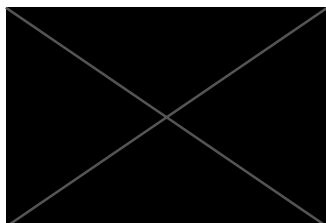
Par téléphone

- pour toutes questions sur le prélèvement à
l'échéance ou sur le prélèvement mensuel :
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h
- pour toute autre question, votre centre des
finances publiques (coordonnées ci-dessous)



Sur place

horaires de votre centre des finances publiques sur
impots.gouv.fr, rubrique Contact et prise de RDV



* (service gratuit + coût de l'appel)

Somme à payer

1 059,00 €

Date limite de paiement : 15/10/2025

Payez cette somme par un des moyens suivants :

- sur impots.gouv.fr en vous connectant à votre espace particulier ou professionnel, puis laissez-vous guider ;
- en utilisant le code ci-dessous avec votre smartphone ou votre tablette ;
- en adhérant au prélèvement à l'échéance avant le 01/10/2025, sur impots.gouv.fr ou en appelant le 0 809 401 401 *.

Les modalités de paiement sont détaillées dans la notice de cet avis.

FLASHCODE

Flashez ce code avec l'application « Impots.gouv »
pour payer par smartphone ou tablette.

Plus d'informations dans la notice de cet avis.



Les taxes foncières sont affectées aux collectivités territoriales et l'évolution annuelle de leur montant prévue par la loi, provient de deux facteurs :

- la revalorisation automatique en fonction de l'inflation de la valeur locative du bien prise en compte pour déterminer le montant de la taxe ;
- les taux d'imposition déterminés chaque année par les collectivités.

DÉBITEUR(S) LÉgal(AUX)		
Identifiant	Droit	Désignation et adresse
	PROPRIÉTAIRE	

Taxes foncières 2025		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Propriétés bâties	Taux 2024	33,11 %	%	1,67 %	0,318 %	6,71 %	%	
	Taux 2025	33,29 %	%	1,68 %	0,347 %	6,83 %	%	
	Adresse							
	Base	2420		2420	2420	2420		
	Cotisation	806		41	8	165		1020
	Cotisation lissée							
	Adresse							
	Base							
	Cotisation							
	Cotisation lissée							
Propriétés non bâties	Cotisation 2024							
	Cotisation 2025	806		41	8	165		1020
	Variation	%	%	%	%	%	%	
		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI
	Taux 2024	%	%	%	%	%	%	%
	Taux 2025	%	%	%	%	%	%	%
	Bases terres non agricoles							
	Bases terres agricoles							
	Cotisation 2024							
	Cotisation 2025							
Propriétés bâties	Variation	%	%	%	%	%	%	%
	Dégrèvement jeunes agriculteurs (JA)				Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles	Caisse d'assurance des accidents agricoles	
	Base État						Droit proportionnel :	
	Base collectivité						Droit fixe :	
	Pour assurer la compensation à l'euro près de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, cette année, votre commune fera l'objet d'un versement complémentaire de taxe foncière de 10085062 €. Pour plus d'informations, consultez la notice. Il n'est pas possible d'éditer l'évolution de vos cotisations.					Frais de gestion de la fiscalité directe locale		39
						Dégrèvement Habitation principale		
						Dégrèvement JA État		
						Dégrèvement JA Collectivité		
	Références administratives :					Montant de votre impôt		1059

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, conformément aux articles R*190-1 et R*196-2 du livre des procédures fiscales, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques, jusqu'au 31 décembre 2026.

Les calculs ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail, sont réalisés dans le cadre d'un traitement algorithmique. Conformément au code des relations entre le public et l'administration, vous avez accès aux règles définissant ce traitement ainsi qu'aux principales caractéristiques de sa mise en œuvre, en consultant impots.gouv.fr, rubrique « ouverture des données publiques de la DGFIP ». Les informations recueillies pour les taxes foncières font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel, mis en œuvre par la Direction générale des Finances publiques (120 rue de Bercy 75772 PARIS). Pour toutes informations sur la protection de vos données personnelles, consultez la politique de confidentialité accessible depuis la page internet suivante : <https://www.impots.gouv.fr/portail/confidentialite-informations-personnelles>. Les destinataires de ces données sont les agents habilités de la DGFIP, dans le cadre de leurs attributions et conformément au besoin d'en connaître, les personnes et autres tiers auxquels la loi donne qualité pour en connaître dont notamment les organismes visés par l'article L 135 B du livre des procédures fiscales. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016, vous disposez des droits suivants : droit d'accès, droit de rectification des données vous concernant, droit à la limitation du traitement ainsi que le droit d'opposition au traitement de vos données personnelles hors obligation légale imposant à la DGFIP de traiter lesdites données ou dérogation réglementaire. Pour exercer vos droits, vous pouvez adresser votre demande au centre des finances publiques ou à l'adresse suivante: donnees-personnelles-mes-droits@dgfip.finances.gouv.fr. Pour toutes les questions autres que celles relatives à vos données personnelles (situation et gestion fiscale, changement de situation...), il convient de contacter le service gestionnaire aux coordonnées indiquées dans la rubrique contact de l'avis. En outre, si vous estimez que le traitement de vos données à caractère personnel n'est pas conforme aux dispositions légales et réglementaires, vous pouvez exercer votre droit de réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés.

COMMENT PAYER VOS TAXES FONCIÈRES 2025 ?

PAR PAIEMENT EN LIGNE

Le paiement en ligne s'effectue à partir du compte bancaire de votre choix. Vous avez également le choix de la date, votre paiement pouvant être soit immédiat, soit pris en compte 10 jours après la date limite de paiement.

Vos coordonnées bancaires ne seront pas utilisées pour d'autres opérations que celles que vous avez autorisées.

PAR PRÉLÈVEMENT À L'ÉCHÉANCE

- Le prélèvement à l'échéance consiste à autoriser l'administration fiscale à prélever la somme due directement sur votre compte bancaire à une date prévue par avance.
- Vous ne risquez pas d'oublier ou de dépasser la date limite de paiement, le contrat de prélèvement est reconduit chaque année sans intervention de votre part.
- Vous êtes informé(e) avant chaque prélèvement.
- Vous pouvez utiliser le compte bancaire de votre choix.
- Le prélèvement à l'échéance vous permet de payer en une seule fois, chaque année, 10 jours après la date limite de paiement.
- Vous pouvez arrêter vos prélèvements quand vous le souhaitez, et opter pour un autre mode de paiement, si vous êtes toujours redevable de taxes foncières.

COMMENT FAIRE POUR PAYER EN LIGNE OU ADHÉRER AU PRÉLÈVEMENT À L'ÉCHÉANCE ?

- Pour payer en ligne : rendez-vous sur votre espace particulier, sur le site impots.gouv.fr.
 - depuis l'accueil du site, cliquer sur "Connexion à l'espace particulier", puis sur le bouton vert "Payer en ligne" ;
 - depuis votre espace particulier, sélectionnez l'onglet "Paiement".

Vous pouvez également payer en ligne à partir de votre smartphone ou de votre tablette, en flashant le code imprimé sur votre avis d'impôt avec l'application "Impots.gouv".

- Pour adhérer au prélèvement à l'échéance, rendez-vous sur le site de paiement en ligne, sur impots.gouv.fr avant le 30 septembre 2025, puis cliquez sur "Adhérer au prélèvement pour le paiement de mes impôts". Passé le 30 septembre 2025, votre adhésion ne sera prise en compte que pour 2026.

Vous pouvez également adhérer au prélèvement à l'échéance par téléphone, en appelant le 0 809 401 401 * du lundi au vendredi de 8h30 à 19h.

*(service gratuit + prix de l'appel).

Pour 2026, vous pourrez bénéficier de l'étalement automatique de vos paiements en optant pour le prélèvement mensuel.
Retrouvez les informations utiles au verso.

ADHÉRER AU PRÉLÈVEMENT MENSUEL POUR VOS TAXES FONCIÈRES 2026

Avec le prélèvement mensuel, vous pouvez étaler chaque année le paiement de votre avis de taxes foncières sur 10 mois pour ne plus avoir à vous soucier de vos échéances.

Un échéancier vous précisera les dates et montants des prélèvements.

QUAND ADHÉRER AU PRÉLÈVEMENT MENSUEL ?

Dès maintenant et jusqu'au 30 juin 2026.

Si vous avez déjà adhéré à un contrat de prélèvement à l'échéance, ou si vous adhérez avant le 30 septembre prochain pour le prélèvement à l'échéance pour 2025, vous profiterez automatiquement du prélèvement mensuel à compter de 2026.

Un échéancier vous informera de la date et des montants des prélèvements qui interviendront en 2026.

Plus vous adhérez tôt dans l'année, plus vous étalez le paiement de votre avis de taxes foncières à venir.

COMMENT ADHÉRER AU PRÉLÈVEMENT MENSUEL ?

- Par internet

En vous connectant à votre espace particulier, sur le site impots.gouv.fr.

L'adhésion au prélèvement mensuel est possible :

- depuis l'accueil du site, cliquer sur "Connexion à l'espace particulier", puis sur le bouton vert "Payer en ligne" ;
- depuis votre espace particulier, sélectionnez l'onglet "Paiement", puis choisissez "Adhérer au prélèvement pour le paiement de mes impôts".

- Par smartphone ou tablette

En flashant le code imprimé sur votre avis d'impôt avec l'application "Impots.gouv".

- Par téléphone

En appelant le 0 809 401 401* du lundi au vendredi de 8h30 à 19h.

*(service gratuit + prix de l'appel).

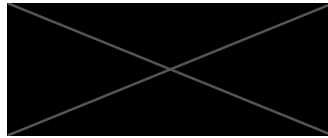
Besoin d'un renseignement ou d'une aide pour adhérer au prélèvement ?



0 809 401 401

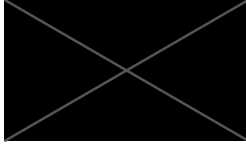
Service gratuit
+ prix appel





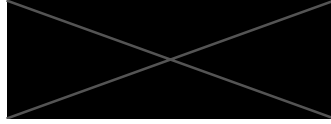
Divers
du locataire
Jerome





Je soussigné Jérôme [REDACTED] atteste sur l'honneur être employé de la société [REDACTED]
[REDACTED] basé en Suisse.

Annecy, le 12/11/2025



Pièce d'identité

du locataire

Angéline









Bulletin de salaire

du locataire

Angéline



BULLETIN DE PAIE

Convention collective :Statut de la Fonction publique

PÉRIODE DE PAIE RELEVÉ HORAIRE		01-10-2025 - 31-10-2025 01-10-2025 - 31-10-2025				
MATRICULE	SIT	N° SÉCURITE SOCIALE	DATE D'ENTRÉE			
	C		01-09-2004			
EMPLOI / POSTE		ECH.	VAL. POINT			
Technicien principal de 1 cl		08	5907.34			
STRUCTURE		POSITION ADMINISTRATIVE				
01499 HYGIENE ET SECURITE		Titulaire CNRACL				
IND. RÉMUN	INDICE BRUT	IND. MAJORÉ	TAUX EMPLOI			
539	638	539	100.00			
SFT		0				
MODE DE PAIEMENT		COORDONNÉES BANCAIRES				
22 Banque						
CODE	LIBELLÉ	BASE ou NOMBRE	TAUX	MONTANT	COTISATIONS PATRONALES	
					TAUX	MONTANT
8	Traitement de base indiciaire	2 653.38	30.0000	2 653.38		
9	NBI Titulaire	25.00		123.07		
1591	IFSE Tit.	625.00	100.0000	625.00		
1860	Indemnité Compens. CSG Tit	26.91	100.0000	26.91		
1735	Transfert primes/points Tit.			-23.17		
9900	TOTAL BRUT			3 405.19		
40	CSG Non déductible Titulaire	3 345.60	2.4000	-80.29		
41	CSG Déductible Titulaire	3 345.60	6.8000	-227.50		
42	CRDS Non déductible Titulaire	3 345.60	0.5000	-16.73		
43	Urssaf Maladie Titulaire	2 776.45			9.8800	274.3
44	Urssaf Allocation Familial Tit	2 776.45			3.4500	95.79
4082	Urssaf Alloc.Familial Comp Tit	2 776.45			1.8000	49.98
1250	Urssaf FNALtotalité Titulaire	2 776.45			0.5000	13.81
46	Urssaf Mobilité Titulaire	2 776.45			0.6000	16.66
389	Urssaf solid.autonomiePP Tit.	2 776.45			0.3000	8.33
47	Retraite CNRACL Titulaire	2 776.45	11.1000	-308.19	34.6500	962.0
1028	Retraite additionnelle FP	530.68	5.0000	-26.53	5.0000	26.5
49	CNRACL ATIACL	2 653.38			0.4000	10.6
7075	CDG obligatoire CNRACL	2 776.45			0.5900	16.31
7076	CDG additionnelle CNRACL	2 776.45			0.2400	6.61
7077	CDG Hyg.Sécurité CNRACL	2 776.45			0.1000	2.71
7082	CDG Médecine CNRACL	2 776.45				
52	C.N.F.P.T Titulaire	2 776.45			0.9000	24.98
1965	C.N.F.P.T Majoration Titulaire	2 776.45			0.1000	2.71
250	Chèques restaurant 09/25	17.00	4.0000	-68.00		
253	Chèques Restaurant PP					68.00
1584	MONTANT NET SOCIAL	2 745.95				
5924	NET A PAYER AVANT IMPOT/REVENU	2 677.95				
5920	Taux personnalisé	2.20				
DECLARÉ POUR LE MOIS		NOMBRE d'HEURES	TOTAL DES GAINS	TOTAL DES RETENUES	TOTAL DES COTISATIONS	
BRUT FISCAL	NET FISCAL	AVANTAGE en NATURE				
CUMULS ANNUELS						
BRUT FISCAL	NET FISCAL	AVANTAGE en NATURE	NET A PAYER		.../...	

OBSERVATIONS

(salebulind 5.6.32)

DANS VOTRE INTÉRÊT ET POUR VOUS AIDER À FAIRE VALOIR VOS DROITS, CONSERVEZ CE BULLETIN SANS LIMITATION DE DURÉE

BULLETIN DE PAIE

Convention collective :Statut de la Fonction publique

PÉRIODE DE PAIE RELEVÉ HORAIRE		01-10-2025 - 31-10-2025 01-10-2025 - 31-10-2025				
MATRICULE	SIT	N° SÉCURITÉ SOCIALE	DATE D'ENTRÉE			
	C		01-09-2004			
EMPLOI / POSTE		ECH.	VAL. POINT			
Technicien principal de 1 cl		08	5907.34			
STRUCTURE		POSITION ADMINISTRATIVE				
01499 HYGIENE ET SECURITE		Titulaire CNRACL				
IND. RÉMUN	INDICE BRUT	IND. MAJORÉ	TAUX EMPLOI	SFT		
539	638	539	100.00	0		
MODE DE PAIEMENT		COORDONNÉES BANCAIRES				
22 Banque						
CODE	LIBELLÉ	BASE ou NOMBRE	TAUX	MONTANT	COTISATIONS PATRONALES	
					TAUX	MONTANT
1691	Impôt / revenu prélevé source	2 842.97	2.2000	-62.55		
DECLARÉ POUR LE MOIS		NOMBRE d'HEURES	TOTAL DES GAINS	TOTAL DES RETENUES	TOTAL DES COTISATIONS	
BRUT FISCAL	NET FISCAL	AVANTAGE en NATURE				
3 405.19	2 842.97		151.67	3 405.19	789.79	1 579.72
CUMULS ANNUELS						
BRUT FISCAL	NET FISCAL	AVANTAGE en NATURE	NET A PAYER		2 615.40 Euros	
33 945.22	28 343.05					
OBSERVATIONS						
DANS VOTRE INTÉRÊT ET POUR VOUS AIDER À FAIRE VALOIR VOS DROITS, CONSERVEZ CE BULLETIN SANS LIMITATION DE DURÉE						

BULLETIN DE PAIE

PÉRIODE DE PAIE RELEVÉ HORAIRE		01-09-2025 - 30-09-2025 01-09-2025 - 30-09-2025		Mme ANGELINE 	
MATRICULE	SIT	N° SÉCURITE SOCIALE	DATE D'ENTRÉE		
	C		01-09-2004		
EMPLOI / POSTE		ECH.	VAL. POINT		
Technicien principal de 1 cl		08	5907.34		
STRUCTURE		POSITION ADMINISTRATIVE			
01499 HYGIENE ET SECURITE		Titulaire CNRACL			
IND. REMUN	INDICE BRUT	IND. MAJORÉ	TAUX EMPLOI	SFT	
539	638	539	100.00	0	
MODE DE PAIEMENT		COORDONNÉES BANCAIRES			
22 Banque					
CODE	LIBELLÉ	BASE ou NOMBRE	TAUX	MONTANT	COTISATIONS PATRONALES TAUX MONTANT
8	Traitement de base indiciaire	2 653.38	30.0000	2 653.38	
9	NBI Titulaire	25.00		123.07	
1591	IFSE Tit.	625.00	100.0000	625.00	
1860	Indemnité Compens. CSG Tit	26.91	100.0000	26.91	
1735	Transfert primes/points Tit.			-23.17	
9900	TOTAL BRUT			3 405.19	
40	CSG Non déductible Titulaire	3 345.60	2.4000	-80.29	
41	CSG Déductible Titulaire	3 345.60	6.8000	-227.50	
42	CRDS Non déductible Titulaire	3 345.60	0.5000	-16.73	
43	Urssaf Maladie Titulaire	2 776.45			9.8800 274.31
44	Urssaf Allocation Familial Tit	2 776.45			3.4500 95.79
4082	Urssaf Alloc.Familial Comp Tit	2 776.45			1.8000 49.98
1250	Urssaf FNALtotalité Titulaire	2 776.45			0.5000 13.88
46	Urssaf Mobilité Titulaire	2 776.45			0.6000 16.66
389	Urssaf solid.autonomiePP Tit.	2 776.45			0.3000 8.33
47	Retraite CNRACL Titulaire	2 776.45	11.1000	-308.19	34.6500 962.04
1028	Retraite additionnelle FP	530.67	5.0000	-26.53	5.0000 26.53
49	CNRACL ATIACL	2 653.38			0.4000 10.61
7075	CDG obligatoire CNRACL	2 776.45			0.5900 16.38
7076	CDG additionnelle CNRACL	2 776.45			0.2400 6.66
7077	CDG Hyg.Sécurité CNRACL	2 776.45			0.1000 2.78
7082	CDG Médecine CNRACL	2 776.45			
52	C.N.F.P.T Titulaire	2 776.45			0.9000 24.99
1965	C.N.F.P.T Majoration Titulaire	2 776.45			0.1000 2.78
250	Chèques restaurant 08/25	10.00	4.0000	-40.00	
253	Chèques Restaurant PP				40.00
1584	MONTANT NET SOCIAL	2 745.95			
5924	NET A PAYER AVANT IMPOT/REVENU	2 705.95			
5920	Taux personnalisé	6.00			
DECLARÉ POUR LE MOIS		NOMBRE d'HEURES	TOTAL DES GAINS	TOTAL DES RETENUES	TOTAL DES COTISATIONS
BRUT FISCAL	NET FISCAL	AVANTAGE en NATURE			
CUMULS ANNUELS					
BRUT FISCAL	NET FISCAL	AVANTAGE en NATURE	NET A PAYER		.../...
OBSERVATIONS					
(salebulind 5.6.32) DANS VOTRE INTÉRÊT ET POUR VOUS AIDER À FAIRE VALOIR VOS DROITS, CONSERVEZ CE BULLETIN SANS LIMITATION DE DURÉE					

BULLETIN DE PAIE

PÉRIODE DE PAIE RELEVÉ HORAIRE		01-09-2025 - 30-09-2025					
MATRICULE		SIT	N° SÉCURITÉ SOCIALE	DATE D'ENTRÉE			
C				01-09-2024			
EMPLOI / POSTE		ECH.	VAL. POINT				
Technicien principal de 1 cl		08	5907.34				
STRUCTURE		POSITION ADMINISTRATIVE					
01499 HYGIENE ET SECURITE		Titulaire CNRACL					
IND. RÉMUN	INDICE BRUT	IND. MAJORÉ	TAUX EMPLOI	SFT			
539	638	539	100.00	0			
MODE DE PAIEMENT		COORDONNÉES BANCAIRES					
22 Banque							
CODE	LIBELLE		BASE ou NOMBRE	TAUX	MONTANT	COTISATIONS PATRONALES	
						TAUX	MONTANT
1691	Impôt / revenu prélevé source		2 842.97	6.0000	-170.58		
DECLARÉ POUR LE MOIS			NOMBRE d'HEURES	TOTAL DES GAINS	TOTAL DES RETENUES	TOTAL DES COTISATIONS	
BRUT FISCAL	NET FISCAL	AVANTAGE en NATURE					
3 405.19	2 842.97		151.67	3 405.19	869.82	1 551.72	
CUMULS ANNUELS							
BRUT FISCAL	NET FISCAL	AVANTAGE en NATURE	NET A PAYER		2 535.37	Euros	
30 540.03	25 500.08						
OBSERVATIONS							
DANS VOTRE INTÉRÊT ET POUR VOUS AIDER À FAIRE VALOIR VOS DROITS, CONSERVEZ CE BULLETIN SANS LIMITATION DE DURÉE							

8215956

BULLETIN DE PAIE

PÉRIODE DE PAIE RELEVÉ HORAIRE		01-08-2025 - 31-08-2025 01-08-2025 - 31-08-2025				
MATRICULE	SIT	N° SÉCURITÉ SOCIALE	DATE D'ENTRÉE			
	C		01-09-2004			
EMPLOI / POSTE		ECH.	VAL. POINT			
Technicien principal de 1 cl		08	5907.34			
STRUCTURE		POSITION ADMINISTRATIVE				
01499 HYGIENE ET SECURITE		Titulaire temps part therap.				
IND. RÉMUN	INDICE BRUT	IND. MAJORÉ	TAUX EMPLOI SFT			
539	638	539	100.00 0			
MODE DE PAIEMENT		COORDONNÉES BANCAIRES				
22 Banque						
CODE	LIBELLÉ	BASE ou NOMBRE	TAUX	MONTANT	COTISATIONS PATRONALES	
					TAUX	MONTANT
2008	Trt indiciaire CNR P2	2 653.38	26.0000	2 299.60		
18	Plein Traitement Tit.	2 653.38	3.0000	265.34		
2018	Plein Traitement CNR P2	2 653.38	1.0000	88.45		
9	NBI Titulaire	25.00		12.31		
2009	NBI Titulaire P2	25.00		110.76		
1591	IFSE Tit.	625.00	10.0000	62.50		
2591	IFSE Tit. P2	625.00	90.0000	562.50		
1860	Indemnité Compens. CSG Tit	26.91	10.0000	2.69		
2860	Indemnité Compens. CSG TitP2	26.91	90.0000	24.22		
1735	Transfert primes/points Tit.			-23.17		
9900	TOTAL BRUT			3 405.20		
40	CSG Non déductible Titulaire	3 345.61	2.4000	-80.29		
41	CSG Déductible Titulaire	3 345.61	6.8000	-227.50		
42	CRDS Non déductible Titulaire	3 345.61	0.5000	-16.73		
43	Urssaf Maladie Titulaire	2 776.46			9.8800	274.31
44	Urssaf Allocation Familial Tit	2 776.46			3.4500	95.79
4082	Urssaf Alloc.Familial Comp Tit	2 776.46			1.8000	49.98
1250	Urssaf FNAltotalité Titulaire	2 776.46			0.5000	13.88
46	Urssaf Mobilité Titulaire	2 776.46			0.6000	16.66
389	Urssaf solid.autonomiePP Tit.	2 776.46			0.3000	8.33
47	Retraite CNRACL Titulaire	2 776.46	11.1000	-308.19	34.6500	962.04
1028	Retraite additionnelle FP	530.68	5.0000	-26.53	5.0000	26.53
49	CNRACL ATIACL	2 653.39			0.4000	10.61
7075	CDG obligatoire CNRACL	2 776.46			0.5900	16.38
7076	CDG additionnelle CNRACL	2 776.46			0.2400	6.66
7077	CDG Hyg.Sécurité CNRACL	2 776.46			0.1000	2.78
7082	CDG Médecine CNRACL	2 776.46				
52	C.N.F.P.T Titulaire	2 776.46			0.9000	24.99
1965	C.N.F.P.T Majoration Titulaire	2 776.46			0.1000	2.78
8495	Indemnité de repas juillet		20.0000	10.50		
250	Chèques restaurant 07/25	10.00	4.0000	-40.00		
253	Chèques Restaurant PP					40.00
DECLARÉ POUR LE MOIS		NOMBRE d'HEURES	TOTAL DES GAINS	TOTAL DES RETENUES	TOTAL DES COTISATIONS	
BRUT FISCAL	NET FISCAL	AVANTAGE en NATURE				
CUMULS ANNUELS						
BRUT FISCAL	NET FISCAL	AVANTAGE en NATURE	NET A PAYER		.../...	
OBSERVATIONS						
(salebulind 5.6.31) DANS VOTRE INTÉRÊT ET POUR VOUS AIDER À FAIRE VALOIR VOS DROITS, CONSERVEZ CE BULLETIN SANS LIMITATION DE DURÉE						

BULLETIN DE PAIE

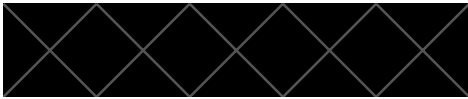
PÉRIODE DE PAIE RELEVÉ HORAIRE		01-08-2025 - 31-08-2025			Mme  ANGELINE		
01-08-2025 - 31-08-2025							
MATRICULE	SIT	N° SÉCURITE SOCIALE	DATE D'ENTRÉE				
	C		01-09-2004				
EMPLOI / POSTE		ECH.		VAL. POINT			
Technicien principal de 1 cl		08		5907.34			
STRUCTURE		POSITION ADMINISTRATIVE					
01499 HYGIENE ET SECURITE		Titulaire temps part therap.					
IND. RÉMUN	INDICE BRUT	IND. MAJORÉ	TAUX EMPLOI	SFT			
539	638	539	100.00	0			
MODE DE PAIEMENT		COORDONNÉES BANCAIRES					
22 Banque							
CODE	LIBELLÉ		BASE ou NOMBRE	TAUX	MONTANT	COTISATIONS PATRONALES	
						TAUX	MONTANT
5900	MI-TEMPS THE.: 01/08 - 04/08		4.00				
1584	MONTANT NET SOCIAL		2 745.96				
5924	NET A PAYER AVANT IMPOT/REVENU		2 716.46				
5920	Taux personnalisé		6.00				
1691	Impôt / revenu prélevé source		2 842.98	6.0000	-170.58		
DECLARÉ POUR LE MOIS			NOMBRE d'HEURES	TOTAL DES GAINS	TOTAL DES RETENUES	TOTAL DES COTISATIONS	
BRUT FISCAL	NET FISCAL	AVANTAGE en NATURE					
3 405.20	2 842.98		151.67	3 415.70	869.82	1 551.72	
CUMULS ANNUELS			NET A PAYER		2 545.88	Euros	
BRUT FISCAL	NET FISCAL	AVANTAGE en NATURE					
27 134.84	22 657.11						
OBSERVATIONS							
DANS VOTRE INTÉRÊT ET POUR VOUS AIDER À FAIRE VALOIR VOS DROITS, CONSERVEZ CE BULLETIN SANS LIMITATION DE DURÉE							



Contrat de travail

du locataire

Angéline



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE

COLLECTIVITE : Centre de Gestion de

@@QR@@

ARRETE

portant Avancement d'échelon à durée unique

de Mme ANGELINE

Technicien principal de 1ère classe

Monsieur Le Président de Centre de Gestion de

Vu le Code General de la Fonction Publique,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le Décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des Techniciens territoriaux,

Vu le Décret n° 2010-330 du 22 mars 2010 modifié fixant l'échelle indiciaire applicable à ce grade,

Vu le Décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 modifié fixant la durée de carrière applicable à ce grade,

ARRETE

ARTICLE 1 : la situation de Mme ANGELINE est établie comme suit :

Situation actuelle	Situation nouvelle
A compter du 26/01/2022	A compter du 26/01/2025
7ème échelon du grade de Technicien principal de 1ère classe	8ème échelon du grade de Technicien principal de 1ère classe
Soit l'indice Brut : 604	Soit Indice Brut : 638
Arrêté du :	Pour une durée hebdomadaire de 35 heures
Sans ancienneté	Sans ancienneté

ARTICLE 2 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à

- M. le Président du Centre de Gestion,
- M. le Trésorier,
- L'intéressée.

Fait à

Le : 9/01/2025

Monsieur Le Président

Le Maire /Président,

. Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
. Précise que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa publication et/ou son affichage.

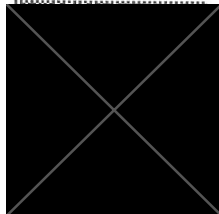
La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télécours citoyens accessible à partir du site www.telrecours.fr.

Notifié à l'agent le : 14/01/2025

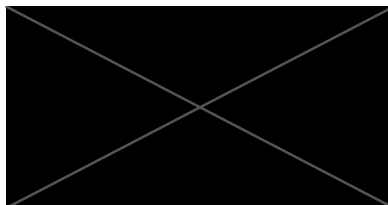
Signature de l'agent :



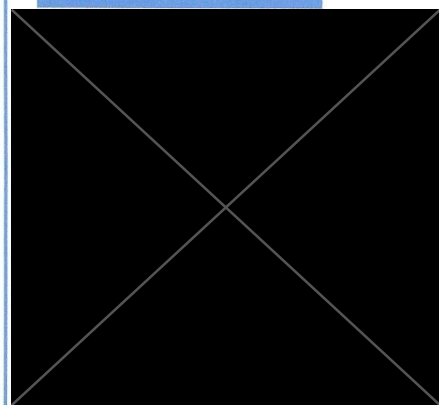
Avis d'imposition
du locataire
Angéline



2D-DOC



Vos références



Vos contacts

 **Par messagerie sécurisée**
dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr

 **Par téléphone**
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

 **Sur place**
horaires de votre centre des finances publiques sur
impots.gouv.fr, rubrique Contact et prise de RDV



* (service gratuit + coût de l'appel)

Somme qui vous est remboursée

1 097,00 €

Vous n'avez plus rien à payer au titre des revenus de 2024.

Vous serez remboursé par virement le 25/07/2025
sur le compte bancaire suivant :



Emetteur du virement :
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Revenu fiscal de référence : 20 102
Nombre de parts : 1,00

Plus de détails dans la (les) page(s) suivante(s).

Cet avis permet de régulariser votre prélèvement à la source réalisé en 2024 suite à votre déclaration des revenus effectuée en 2025.

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options...), rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr.

Avis d'impôt établi en 2025

N° fiscal : [REDACTED]

Impôt sur les revenus de 2024

Feuillet n° : 1 / 2

Déclarant 1 - Nom de naissance : [REDACTED]

situation du foyer	cas particulier	enfants majeurs célibataires	enfants mariés	personnes recueillies handicapées
--------------------	-----------------	---------------------------------	----------------	--------------------------------------

C

RÉSIDENT EXCLUSIVE		RÉSIDENTE ALTERNÉE		NOMBRE DE PARTS
enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	

1,00

Détail des revenus	Déclar. 1			Total
Salaires.....	22 335			
Déduction 10% ou frais réels.....	- 2 234			
Salaires, pensions, rentes nets.....	20 101			20 101
Revenu brut global.....				20 101
CSG déductible.....				- 0
Revenu imposable				20 101
Revenus au taux forfaitaire	Taux	12,8%	Montant	1
Impôt sur les revenus soumis au barème (14)				946
Décote				- 461
Impôt total avant crédits d'impôt			485	
CREDITS D'IMPOT, IMPUTATIONS	Montant déclaré		Montant retenu	
Emploi salarié à domicile	750		750	
Montant du crédit d'impôt calculé				- 375
IMPOT NET				
Total de l'impôt sur le revenu net				110
CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2024 :				
IMPOT SUR LE REVENU				
Impôt sur le revenu 2024 dû (53):				110
Retenue à la source prélevée en 2024 par vos verseurs de revenus :				- 1 340
Avance perçue sur les réductions et crédits d'impôt :				+ 133
Solde d'impôt sur les revenus 2024 :				- 1 097
COMPTE TENU DES ELEMENTS QUE VOUS AVEZ DECLARES, LE MONTANT QUI VOUS SERA REMBOURSE (voir notice) EST DE				1 097
CE REMBOURSEMENT EST AUTOMATIQUE, VOUS N'AVEZ AUCUNE DEMARCHE A FAIRE.				
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES				
Revenu fiscal de référence (25)				20 102
LA SUITE DE CET AVIS EST CI-JOINTE				

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques jusqu'au 31 décembre 2027 (dans les conditions prévues aux articles R* 190-1 et R* 196-1 du livre des procédures fiscales).

Retrouvez dans la notice des précisions sur le traitement algorithmique ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail.

Avis d'impôt établi en 2025

N° fiscal : [REDACTED]

Impôt sur les revenus de 2024

Feuillet n° : 2 / 2

>>> Suite de votre avis

Informations indiquées pour mémoire

RCM déjà soumis aux prélèvements sociaux avec CSG déductible (19) 1

PLAFOND EPARGNE RETRAITE

Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2025, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2026 est de :

Plafond total de 2023	Déclar. 1 16 741
Plafond non utilisé pour les revenus de 2022	4 114
Plafond non utilisé pour les revenus de 2023	+ 4 114
Plafond non utilisé pour les revenus de 2024	+ 4 399
Plafond calculé sur les revenus de 2024	+ 4 637
Plafond pour les cotisations versées en 2025	= 17 264

PRELEVEMENT A LA SOURCE 2025

Pour consulter ou moduler votre taux de PAS et retrouver l'ensemble de vos informations rendez-vous sur [impots.gouv.fr/votre espace particulier/gérer mon prélèvement à la source](https://impots.gouv.fr/votre-espace-particulier/gerer-mon-prelevement-a-la-source) ou appelez le 0809 401 401

AUTRES INFORMATIONS

Taux moyen d'imposition 0,55%

Il correspond au taux auquel l'ensemble des revenus de votre foyer fiscal déclarés pour 2024 est taxé.
Le taux moyen d'imposition est différent du taux de prélèvement à la source, car ce dernier est calculé hors réductions ou crédits d'impôt et ne tient pas compte de certains revenus, comme les plus-values de cession de valeurs mobilières ou les revenus taxés à taux forfaitaire.

Taux marginal d'imposition 11,00%

Le taux marginal correspond au taux de la tranche la plus élevée du barème de l'impôt sur le revenu auquel sont taxés pour l'année 2024 les revenus déclarés de votre foyer fiscal.



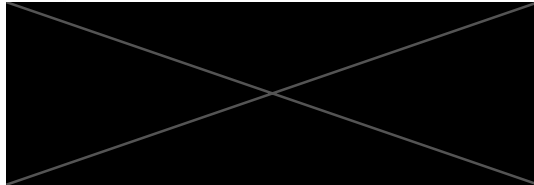
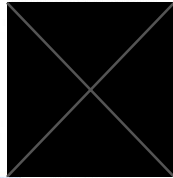
RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

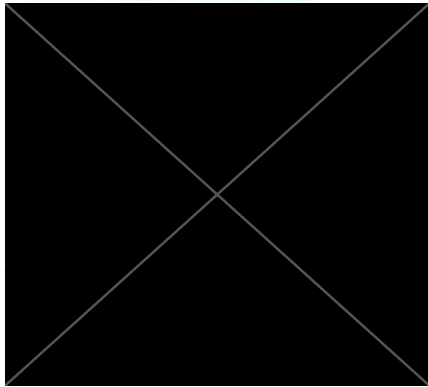
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Impôt sur les revenus de 2023

Avis d'impôt établi en 2024



Vos références

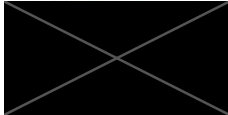


Vos contacts

 **Par messagerie sécurisée**
dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr

 **Par téléphone**
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

 **Sur place**
auprès de votre centre des finances publiques
horaires sur impots.gouv.fr, rubrique Contact et RDV



* (service gratuit + coût de l'appel)

Somme qui vous est remboursée

87,00 €

Vous n'avez plus rien à payer au titre des revenus de 2023.

Vous serez remboursé par virement le 24/07/2024
sur le compte bancaire suivant :



Émetteur du virement :
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Revenu fiscal de référence :

28 769

Nombre de parts :

1,00

Plus de détails dans la (les) page(s) suivante(s).

Cet avis fait suite à la déclaration, en 2024, de vos revenus 2023. Le montant porté sur cet avis prend en compte les prélèvements et retenues à la source qui ont pu être réalisés en 2023.

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options...), rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr.

Avis d'impôt établi en 2024

N° fiscal : [REDACTED]

Impôt sur les revenus de 2023

Feuillet n° : 1 / 2

Déclarant 1 - Nom de naissance : [REDACTED]

situation du foyer	cas particulier	enfants majeurs célibataires	enfants mariés	personnes recueillies handicapées
C				
RÉSIDENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENCE ALTERNÉE		NOMBRE DE PARTS
enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	

1,00

Détail des revenus	Déclar. 1			Total
Salaires.....	31 965			
Déduction 10% ou frais réels.....	- 3 197			
Salaires, pensions, rentes nets.....	28 768			28 768
Revenu brut global.....				28 768
CSG déductible.....				- 0
Revenu imposable				28 768
Revenus au taux forfaitaire	Taux	12,8%	Montant	1
Impôt sur les revenus soumis au barème (14)				1 922
Décote				- 3
Impôt avant réductions d'impôt.....				1 919
■ REDUCTIONS D'IMPOT (15)	Montant déclaré	Montant retenu	Montant réduction	
Dons : personnes en difficulté	110	110	83	
■ Total des réductions d'impôt (20)				- 83
■ Impôt total avant crédits d'impôt			1 836	
■ CREDITS D'IMPOT, IMPUTATIONS	Montant déclaré		Montant retenu	
Emploi salarié à domicile	276		276	
Montant du crédit d'impôt calculé				- 138
IMPOT NET				
Total de l'impôt sur le revenu net				1 698
CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2023 :				
IMPOT SUR LE REVENU				
Impôt sur le revenu 2023 dû (53):				1 698
Retenue à la source prélevée en 2023 par vos verseurs de revenus :			-	1 894
Avance perçue sur les réductions et crédits d'impôt :			+	109
Solde d'impôt sur les revenus 2023 :.....			-	87
COMPTE TENU DES ELEMENTS QUE VOUS AVEZ DECLARES, LE MONTANT				
LA SUITE DE CET AVIS EST CI-JOINTE				

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques jusqu'au 31 décembre 2026 (dans les conditions prévues aux articles R* 190-1 et R* 196-1 du livre des procédures fiscales).

Retrouvez dans la notice des précisions sur le traitement algorithmique ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail.

Avis d'impôt établi en 2024N° fiscal : XXXXXXXXXX**Impôt sur les revenus de 2023**

Feuillet n° : 2 / 2

>>> Suite de votre avis

QUI VOUS SERA REMBOURSE (voir notice) EST DE

87

CE REMBOURSEMENT EST AUTOMATIQUE, VOUS N'AVEZ AUCUNE DEMARCHE A FAIRE.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Revenu fiscal de référence (25)

28 769

Informations indiquées pour mémoire

RCM déjà soumis aux prélèvements sociaux avec CSG déductible (19)

1

PLAFOND EPARGNE RETRAITE

Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2024, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2025 est de :

Plafond total de 2022

Déclar. 1
16 394

Plafond non utilisé pour les revenus de 2021

4 114

Plafond non utilisé pour les revenus de 2022

+ 4 114

Plafond non utilisé pour les revenus de 2023

+ 4 114

Plafond calculé sur les revenus de 2023

+ 4 399

Plafond pour les cotisations versées en 2024

= 16 741

■ PRELEVEMENT A LA SOURCE 2024

- Pour consulter ou moduler votre taux de PAS et retrouver l'ensemble de vos informations rendez-vous sur [impots.gouv.fr/votre espace particulier/gérer mon prélèvement à la source](https://impots.gouv.fr/votre-espace-particulier/gerer-mon-prelevement-a-la-source) ou appelez le 0809 401 401

AUTRES INFORMATIONS**Taux moyen d'imposition** **5,90%**

Il correspond au taux auquel l'ensemble des revenus de votre foyer fiscal déclarés pour 2023 est taxé.

Le taux moyen d'imposition est différent du taux de prélèvement à la source, car ce dernier est calculé hors réductions ou crédits d'impôt et ne tient pas compte de certains revenus, comme les plus-values de cession de valeurs mobilières ou les revenus taxés à taux forfaitaire.

Taux marginal d'imposition **11,00%**

Le taux marginal correspond au taux de la tranche la plus élevée du barème de l'impôt sur le revenu auquel sont taxés pour l'année 2023 les revenus déclarés de votre foyer fiscal.



Taxe foncière

du locataire

Angéline





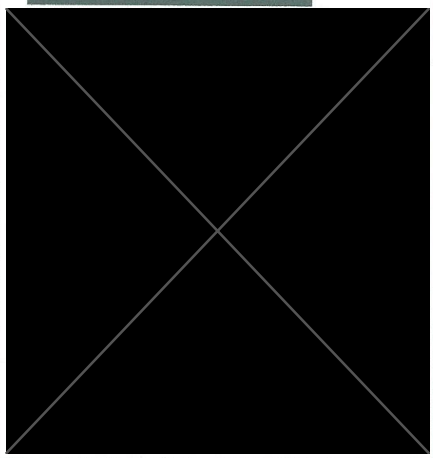
RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Taxes foncières pour 2025
votées et perçues par la commune de
YZEURE
les collectivités territoriales et divers organismes

AVIS D'IMPÔTS LOCAUX

Vos références



Vos contacts

Par messagerie sécurisée
dans votre espace particulier ou professionnel sur
impots.gouv.fr

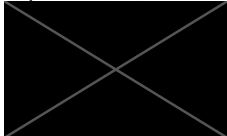
Par téléphone
- pour toutes questions sur le prélèvement à
l'échéance ou sur le prélèvement mensuel :
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h
- pour toute autre question, votre centre des
finances publiques (coordonnées ci-dessous)

Sur place
horaires de votre centre des finances publiques sur
impots.gouv.fr, rubrique Contact et prise de RDV

* pour le paiement de votre impôt :



* pour le montant de votre impôt :



* (service gratuit + coût de l'appel)

Somme à prélever

265,00 €

Montant de vos taxes foncières 1 185,00 €

Acomptes mensuels déjà versés - 920,00 €

Cette somme sera prélevée selon cet échéancier, qui se substitue
à la date limite de paiement fixée au 15/10/2025 :

15 septembre	2025	115,00 €	17 novembre	2025	35,00 €
15 octobre	2025	115,00 €			

Compte bancaire :

Identifiant de la banque :

Nom du créancier : DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Avis d'échéances 2026

Sauf modifications qui vous seront signalées, vos prélèvements mensuels
seront effectués selon cet échéancier :

15 janvier	2026	118,00 €	15 juin	2026	118,00 €
16 février	2026	118,00 €	15 juillet	2026	118,00 €
16 mars	2026	118,00 €	17 août	2026	118,00 €
15 avril	2026	118,00 €	15 septembre	2026	118,00 €
15 mai	2026	118,00 €	15 octobre	2026	118,00 €

Les taxes foncières sont affectées aux collectivités territoriales et l'évolution annuelle de leur montant,
prévues par la loi, provient de deux facteurs :
- la revalorisation automatique en fonction de l'inflation de la valeur locative du bien prise en compte pour
déterminer le montant de la taxe ;
- les taux d'imposition déterminés chaque année par les collectivités.